

29 janvier 2008

**08.305**

**Question Marianne Ebel**

**Conséquences de la 5e révision de l'AI**

La 5e révision de l'AI commence à déployer ses effets. Depuis le début de l'année, les rentes complémentaires pour conjoint sont supprimées. La perte de cette prestation est conséquente pour les assuré-e-s; les conjoints jouent en effet un rôle essentiel dans le soutien des handicapé-e-s. Dans un certain nombre de cas d'autres assurances prennent le relais, mais de nombreuses personnes sont contraintes de s'adresser à l'aide sociale, qui est déjà débordée par les dossiers à traiter.

Comment et sous quelle forme le Conseil d'Etat peut-il trouver une solution à cette nouvelle situation ? Qu'est-il prêt à entreprendre?